



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Suite à la réforme de la publicité des actes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 :
Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 28 NOVEMBRE 2023. Les délibérations seront publiées dans leur intégralité sur le site internet de la Commune.

L'an deux mille vingt trois, le 29 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 en salle de Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 21 novembre conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers : en exercice: 15 présents: 13 représenté(s): absent(s): 2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Absente : Mme Lydie FIARDA. Cyrielle GROVEL.

Pouvoirs :

Mme Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2023 :

Le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2023 est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

II. LISTE DES DELIBÉRATIONS :

<u>Délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>	<u>Vote</u>
D2023_039	VALIDATION DE LA LISTE DES AFFOUAGISTES 2023 2024	APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
D2023_040	PROGRAMME TRAVAUX SYLVICOLES 2024	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2023_041	CONVENTION GYMNASSE AVEC LE CENTRE ÉDUCATIF DE FRASNE LE CHÂTEAU	APPROUVÉE A LA MAJORITÉ
D2023_042	PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE	APPROUVÉE A LA MAJORITÉ

D2023_043	CONVENTION CADRE UNIQUE CDG70	APPROUVÉE A LA MAJORITÉ
D2023_044	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE RELAIS PARENTS ENFANTS DES MONTS DE GY	APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
D2023_045	RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR LE PERISCOLAIRE ET LA MICRO CRÈCHE	APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 23h